

# pass metz loisirs

50 €  
par enfant de 4 à 17 ans

2023

Une initiative pour pratiquer une activité sportive, culturelle, de loisirs ou socio-éducative dans les associations ou clubs messins (sous conditions de ressources pour les familles).

VILLE DE  
**METZ**  
Centre Communal  
d'Action Sociale

Allo Mairie

0 800 891 891  Service & appel gratuits

metz.fr

# Pourquoi?

Pour faciliter l'accès des **enfants de 4 à 17 ans** à une activité sportive, culturelle, de loisirs le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Metz propose ce **Pass Metz Loisirs**. Une aide sous conditions de ressources, immédiate et simple à utiliser. Le **Pass Metz Loisirs** permet également l'accès aux activités socio-éducatives (*le mercredi après-midi ou «mercredis éducatifs», hors vacances scolaires*).

# Pour qui?

Pour chaque **enfant messin âgé de 4 à 17 ans** dont les parents justifient d'un quotient familial de la CAF inférieur ou égal à 900.

# Comment obtenir son attestation de quotient familial?

Auprès de la CAF de la Moselle muni de son **numéro d'allocataire**

➔ **caf.fr**

ou **0810 25 57 10** (0,06€/min + prix appel)

**50 €**  
par enfant  
de 4 à 17 ans

# En pratique

Du 19 juin 2023 au 29 février 2024, les familles éligibles peuvent s'inscrire sur

➔ **metz.fr**

ou transmettre directement au CCAS le formulaire de demande accompagné d'une pièce d'identité, du livret de famille, de l'attestation CAF de moins de 3 mois.

# Une seule démarche

Au moment de l'adhésion, il suffit de remettre le Pass Metz Loisirs à l'association, club, MJC, etc. de son choix (partenaire du dispositif).

L'organisateur de l'activité déduira alors automatiquement la somme max. de 50€ des frais de cotisation, de licence ou d'inscription.

CCAS  
Centre Communal d'Action Sociale  
24 rue du Wad Billy  
57000 Metz

VILLE DE  
**METZ**  
Centre Communal  
d'Action Sociale

Allo Mairie

**0 800 891 891**

Service & appel  
gratuits

**metz.fr**